



Recrutement 2022 réaction obligatoire du SIAé

Alors que les plans de recrutement pour 2022 sont en cours de finalisation vous trouverez ci-après l'état des lieux des effectifs des personnels techniques titulaire et des agents contractuels du décret 86-83 (ICT TCT) :

AIA	Nombre de TSEF	Nombre de TCT
AMBERIEU	50	49
BORDEAUX	66	63
BRETAGNE	24	39
CLERMONT-FD	86	159
CUERS PIERREFEU	62	57
TOTAL hors DSIAé	288	367

Chiffres de septembre 2021

La part de personnels contractuels est de plus en plus importante dans nos ateliers. Sur de nombreux métiers, ces recrutements dérèglent les professions, exemple :

- en préparation, alors que ces postes permettent à des ouvriers qualifiés de renseigner leurs collègues sur les méthodes il faut aujourd'hui composer avec des statuts hétéroclites au possible ;
- en encadrement, la mise en place de TCT(ou TSEF) sur certains postes bloquent ainsi une éventuelle accès au poste de CED.

Cette « stratégie RH » a également des conséquences sur les déroulements de carrières de chacun TSEF, SA, TSO, CED et même TCT.

Proposons de vrais déroulement de carrière de l'ouvrier à l'ingénieur avant de vouloir déréguler l'ensemble des statuts de nos établissements.

Notre direction du SIAé et nos AIA doivent réagir et faire valoir l'emploi statutaire pour que l'équilibre entre titulaire et contractuel soit rétabli. Des parcours de carrière doivent également être étudiés.

le 14 septembre 2021,